

2 porteurs pour le petit matériel de Compagnie  
6 porteurs pour les 2700 francs de prime.  
Total 145 porteurs!

Apendant à titre exceptionnel, à la condition  
expresse qu'il y ait en poste de bons fusils et cartouches  
l'argent dans la caisse de l'agent spécial, les  
Commandants de Compagnie, qui en feront la  
demande, pourront être autorisés à engager sur place  
quelques hommes, qui fixés dans le pays, préférant  
toucher leur prime sur place ou qui redouteraient  
le voyage de Kayes, à cause des difficultés de trouver  
les nouvelles en route.



Kayes le 27 juillet 1894  
Le Lieutenant Colonel Commandant  
Vignier Comte.  
L. C. C. Le Chef de 3<sup>e</sup> Comp<sup>te</sup> la Région  
Signé: Hener.

## Ordre N° 113 Confidentiel

Le Commandant de la Région a l'honneur  
de communiquer à M. le Commandant des Ailes  
de Tombouctou et de Goundiam, au Commandant de  
la Flottille, aux Commandants des Postes de  
Kisbara, et de Ouadougou et de Sissala, deux dépêches  
venues le 27 Août à Tombouctou :

Gouverneur à Commandant Région Tombouctou.  
Pres. urgent — Recu votre dépêche N° 9, en vous

Objet:  
Régime strictement défensif  
proposé pour la Région  
Les partages de la région  
sont interdits

N° 223

11 Août

ni informer que vous presoyez pour la fin de l'été  
plusieurs Colonnes simultanées pour tenir Kél Antarran  
et peut être aussi contre Merganaten - Je vous invite  
à vous abstenir, hors de votre rayon d'action et sans  
mon autorisation préalable et formelle, de toute  
attaque contre les Bouaou, autrement que pour repousser  
une agression manifeste - Votre préoccupation ne  
doit pas être de tout de faire des Colonnes. Nous tenons  
sur la défensive, vous devez vous établir solidement  
à Tombouctou, à Kabara, à Goundam, à El Ouadi  
et Saraké; installer convenablement partout le  
personnel européen dans la région; nous faciliter le  
ravitaillement de Tombouctou en essayant d'obtenir  
des négociants de cette ville ou de Saraké ou de  
Ségué, qu'ils nous vendent et qu'ils nous apportent  
eux mêmes à Tombouctou grains dont vous avez besoin.  
Chercher à diminuer les dépenses d'occupation, qui  
sont considérables, en réduisant le nombre des manœuvres  
porteurs, bateliers etc; essayer d'entendre en relations avec  
les Kél Bemoulai qu'il faut s'arranger et s'arranger  
à nous et à cette fin, je vous prie, dès la réception  
cette dépêche, de renvoyer aux Kél Bemoulai, les Cent  
prisonniers qui leur ont été faits le 15 Juin.

Prenez recours réception.

Gouverneur à Commandant Région Tombouctou.

En sous les yeux une lettre transmise par  
Commandant Région Nord-Est, de la Tring. captives

N° 218  
8 Août

de laquelle il résulte qu'une femme touareg aurait été  
donnée en partage à un soldat noir, lors des derniers  
événements et revendues par celui-ci à l'interprète  
de Ségou. — Vous prie procéder immédiatement  
à une enquête sur la question de savoir s'il y a eu  
réellement des partages de femmes touareg, vous même  
de ~~vassaux~~ touareg, de vassaux ou de captifs touareg  
entre les troupes, porteurs ou autres auxiliaires de la  
Colonne; si des partages semblables ont eu lieu,  
je n'hésite pas à les déclarer aussi scandaleux  
qu'impolitiques, et les interdire formellement pour  
l'avenir — Je vous prie en outre de rassembler dans  
tous les postes, dépendant de vous, les femmes et hommes  
ainsi distribués et de les mettre en liberté — Je vous  
serai obligé m'accuser réception et me rendre compte

---

En sujet des deux télégrammes ci-dessus,  
M. M. les Commandants des Cercles donneront aux  
Commandants des postes sous leurs ordres, les  
instructions nécessaires par les circonstances et la  
situation particulière du Cercle.

M. M. les Commandants des postes sont priés  
de faire connaître, par l'intermédiaire des Commandants  
de Cercle, ce qui est nécessaire, en dehors des ressources  
que nous trouvons sur place, pour installer  
convenablement les Européens, indiquer les demandes  
déjà faites.

En ce qui concerne la 2<sup>e</sup> dépêche, tous les

Officiers de la Région sont priés de faire connaître, par la voie hiérarchique, au Commandant de la Région, s'il y a eu des partages de femmes touareg, voire même de touareg, de vassaux ou de captifs touareg; dans l'affirmative, il y aura lieu de donner des détails sur les circonstances dans lesquelles ces partages ont eu lieu et sur les raisons légitimes de ces partages; dans la négative, on fournira un état <sup>de renseignements</sup> néant.

Le présent Ordre ne sera communiqué qu'à M. M. les Officiers.

Combouctou le 28 Août 1894

Le Chef de Bataillon, Com<sup>d</sup> la Région

Signé: Obener

## Ordre N° 114

### Reconnaisances

Objet:  
Marche des Couriers  
et des reconnaissances  
entre Combouctou et  
Goundam, pour le  
mois de Septembre.

1 <sup>re</sup>	}	Départ de Combouctou	6	Septembre
		d. de Goundam	7	d. 11
		Rencontre à <del>Agim</del> Amekine	8	d. - 9

2 <sup>e</sup>	}	Départ de Combouctou	20	Septembre
		d. de Goundam	23	d. 11
		Rencontre à <del>Amekine</del> Gjinjin	23	d. - 12